

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 3 février 2015 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Tony Charest, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER
Roland Leroux, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h32 par M. Tony Charest, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-02-2015

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert autres sujets.

02-02-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2015

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres que le procès-verbal du 13 janvier 2015 soit adopté en ajoutant « à la consommation » à la résolution 04-01-2015.

RAPPORT DU MAIRE

M. le maire a déposé un rapport pour le mois de janvier 2015

03-02-2015

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012-2013 EN SÉCURITÉ INCENDIE DÉPOSÉ PAR LA MRC DE KAMOURASKA

ATTENDU le rapport d'activités 2012-2013 produit par la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU la demande d'analyse demandée au directeur de la Régie KamEst, M. Robin Laplante ;

ATTENDU les recommandations de modifications relatives à Saint-Joseph-de-Kamouraska apportées par M. Laplante ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal, en accord avec les recommandations faites par le directeur de SSI KamEst, informe la MRC de Kamouraska qu'il appuie ses commentaires et qu'ils les intègrent dans le rapport déjà déposé pour 2012-2013.

04-02-2015

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE COMITÉ DE L'ALBUM DE L'ÉCOLE CHANOINE BEAUDET DE SAINT-PASCAL ET ADHÉSION COMME MEMBRE CORPORATIF D'ACTION CHOMAGE KAMOURASKA

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue d'une étudiante qui est finissante à l'école secondaire Chanoine Beaudet de Saint-Pascal ;

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion faite par Action Chômage Kamouraska ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement de 50\$ à chacun.

05-02-2015

APPUI À L'O.T.J POUR SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 500\$ AU FDMK POUR LE VOLET « ACTIVITÉS »

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2015, la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska désire soutenir l'organisation et la réalisation du Festival « *Boule de neige* » sur son territoire, et ce, en date du 7 mars;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que la municipalité appui la demande d'aide financière de 500\$ de l'OTJ au FDMK dans le cadre du *Volet activités* pour l'organisation du Festival « *Boule de neige* » 2015. Mme Marie-Ève Paradis, membre de l'O.T.J., est désignée comme répondante et est autorisée à signer les documents.

06-02-2015

FORMATION ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITÉS MUNICIPALES, LE 26 FÉVRIER 2015 À RIVIÈRE-DU-LOUP PAR L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale à assister à la formation **ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITÉS MUNICIPALES** à Rivière-du-Loup, le 26 février 2015 au coût de 286,00\$ (taxes en sus) et accepte de défrayer les autres frais qui y sont rattachés.

07-02-2015

RÉGULARISATION DE DOSSIERS DE TITRE DE PROPRIÉTÉ/ SANS NUMÉROTATION CADASTRALE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT UNE PARCELLE DE L'ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-ALEXANDRE

CONSIDÉRANT les demandes de Ferme Rocal Inc. de M. Vital Ouellet, de M. Maurice Ouellet et le contrat préparé par Mme Dorisse St-Pierre, notaire ;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs à cette transaction est la responsabilité des propriétaires riverains ;

SUR LA PROPOSITION DE M. GERMAIN DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

QUE le conseil municipal accepte que le dossier soit régularisé par la cession à titre **gratuit** d'une partie de l'ancien chemin (aux abords des lots 824 et 838) aux propriétaires contigus mentionnés.

QUE Monsieur Tony Charest, maire et Madame Nathalie Blais, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska le contrat notarié et tous autres documents nécessaires à la cession aux propriétaires concernés.

► Pour le point autres sujets a. (journée de la culture) : le conseil demande de vérifier auprès du comité de la Grange à Dîme, de la Fabrique et du comité de développement s'ils sont intéressés à

participer à l'appel de candidature pour la journée de la Culture dans le municipalité.

► Pour le suivi à la demande du comité de développement du 5 janvier 2015, concernant l'espace-bureau disponible à l'édifice municipale, le conseil était en accord pour rendre disponible un espace sans frais mais le comité s'est désisté en disant qu'il s'organiserait avec la Fabrique afin de conserver le bureau et ce, sans frais.

08-02-2015

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que les salaires du mois de janvier 2015 (incluant les DAS de la période et les frais de Desjardins) au montant de 9 697,80 \$, ainsi que les comptes à payer totalisant un montant de 19 126,05\$ soient autorisés pour paiement.

09-02-2015

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe, conseiller, la séance est levée à 21h15.

Tony Charest, maire

Nathalie Blais, directrice-générale

